

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 16 décembre 2021

L'an 2021 et le jeudi 16 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire

Présents : Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1^{er} Adjoint, Mme PION Gabrielle 2^e Adjoint, M. JOLIN Lionel 3^e Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LE MOAL David.

Secrétaire: Mme PERON Adeline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10
- Pouvoirs : 0

Date de la convocation :10/12/2021

Date d'affichage : 10/12/2021

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
et publication ou notification le 17/12/2021

Sommaire de l'Ordre du Jour :

- **Compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2021**
- **Décision Modificative au Budget Communal – Dotations aux amortissements**
- **Dépenses à imputer au compte 6232 – Principe d'imputation**
- **Ouverture anticipée de crédits au Budget Communal**
- **Affaires diverses :**
 - **Point communautaire**
 - **Projet NEOEN**
 - **Dératisation**
 - **Point sur l'urbanisme**
 - **Marché de Noël, artisans locaux**
 - **Vœux du Maire janvier 2022**
 - **Point SIAEP**

Madame le Maire précise le déroulé de la séance qui sera numéroté tel le présent compte rendu.

Compte rendu de la séance du 18 novembre 2021 :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

D2021-36 : Décision Modificative n°2 au Budget Primitif de la Commune de Charmont-en-Beauce – Dotations aux amortissements

Madame le Maire déclare qu'il convient, sous invitation de la Trésorerie Publique, d'établir par Décision Modificative n°2 au Budget communal une opération de régularisation sur compte de charge dotations aux amortissements.

Madame le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	2 091,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 091,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	2 091,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	2 091,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 091,00 €	2 091,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 091,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 091,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	2 091,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	2 091,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	2 091,00 €	2 091,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2021-37 : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » - Délibération de principe

Madame le Maire déclare qu'il est désormais demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de Principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » ;

Il est donc proposé de prendre en charge sur ce compte les dépenses ci-après décidées :

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de prendre en charge sur Le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » des dépenses suivantes :

-D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple, les décorations et illuminations pour des évènements organisés par la commune tels que Halloween, Octobre Rose, fêtes de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations, colis auprès de public ciblé, et, cocktails servis lors des cérémonies officielles (8 mai, 11 novembre, 14 juillet, ...), et, inaugurations, vœux et cérémonies organisées par la commune,

-Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors de mariages, naissances, décès, départ d'agents, récompenses sportives, culturelles, militaires, ou, lors de réceptions officielles, et, manifestations organisées par la commune,

-Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations et contrats,

-Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux, structures, ...),

-Les frais d'annonces, de publicités et parutions liées aux manifestations,

-Les frais de restaurations, de repas, de séjours et de transports des représentants municipaux (élus, agents et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser et promouvoir les échanges ou de valoriser les actions municipales.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

D2021-38 : Ouverture anticipée de crédits budgétaires - Autorisation de paiement

Madame le Maire déclare qu'il convient d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 du Budget Primitif 2021, soit un montant maximum de 108 058 €.

Au chapitre 21 : $108\,058\ \text{€}/4 = 27\,014,50\ \text{€}$

Un état des restes à réaliser, adressé au comptable public, prévoit un engagement de dépenses au compte 2151 qui sera fourni début 2022 conformément au tableau de suivi de la Trésorerie.

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

Affaires diverses :

-Point communautaire :

Monsieur Stéphane MALON, 1^{er} Adjoint au Maire, présente les décisions prises lors du Conseil Communautaire qui est disponible sur le site de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret (<http://cc-plaine-nord-loiret.fr/ccpn/les-publications/>).

-Projet NEOEN :

Madame le Maire précise que les projets d'implantation éoliens doivent faire l'objet d'une réunion d'information auprès de la population cela avant toutes nouvelles décisions.

-Dératisation :

Le Conseil Municipal prend acte des réponses des particuliers sur la présence de rats sur le territoire et envisagera les solutions adaptées.

-Point SIAEP Charmont-Léouville :

Madame PION Gabrielle, Présidente du SIAEP déclare que l'offre de concours étant signée, les travaux débuteront 1^{er} trimestre 2022.

-Point sur l'urbanisme :

Madame le Maire déclare qu'il conviendra que le Conseil Municipal envisage l'aménagement d'une partie du Chemin rural situé Chemin Saint-Jacques.

- Marché de Noël :

Madame le Maire déclare que le marché se déroulera le dimanche 19 décembre 2021 et que la distribution des cadeaux du père Noël aux enfants et adolescents sera réalisée à cette occasion.

-Vœux du Maire 2022 :

Madame le Maire déclare que la situation sanitaire ne permettra pas de réunir la population pour cette occasion.

La séance est levée à 22h30



En mairie,
le 12 janvier 2022
Le Maire, Delphine PRUNET